Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

Livres

Concurrences N° 2-2020 I pp. 272-275

SOUS LA DIRECTION DE

Catherine Prieto

catherine.prieto@univ-paris1.fr

Professeure

École de droit de la Sorbonne
(Université Paris 1)

Avec le soutien du département Sorbonne – Droit public et privé de l'économie (DPPE) de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Elsa Haïm

elsa.haim@etu.univ-paris1.fr

Doctorante

Université Paris 1, DI, IRJS

Antonin Pitras

antonin.pitras@etu.univ-paris1.fr

Doctorant

Université Paris 1, DPPE

Rebekka Schlieper

rebekka.schlieper@etu.univ-paris1.fr

Doctorante

Université Paris 1, DPPE

INSTITUT de droit de la concurrence

Livres

SOUS LA DIRECTION DE

Catherine Prieto

catherine.prieto@univ-paris1.fr

Professeure

École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)

Avec le soutien du département Sorbonne – Droit public et privé de l'économie (DPPE) de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS)

AVEC LA PARTICIPATION DE

Elsa Haïm

elsa.haim@etu.univ-paris1.fr

Doctorante

Université Paris 1, DI, IRJS

Antonin Pitras

antonin.pitras@etu.univ-paris1.fr

Doctorant

Université Paris 1, DPPE

Rebekka Schlieper

rebekka.schlieper@etu.univ-paris1.fr

Doctorante

Université Paris 1, DPPE

Cette rubrique Livres recense et commente les ouvrages et autres publications en droit de la concurrence, droit & économie de la concurrence et en droit de la régulation. Une telle recension ne peut par nature être exhaustive et se limite donc à présenter quelques publications récentes dans ces matières. Auteurs et éditeurs peuvent envoyer les ouvrages à l'intention du responsable de cette rubrique : catherine.prieto@univ-paris1.fr

This section selects books on themes related to competition laws and economics. This compilation does not attempt to be exhaustive but rather a survey of themes important in the area. The survey usually covers publication over the last three months after publication of the latest issue of Concurrences. Publishers, authors and editors are welcome to send books to catherine.prieto@univ-paris1.fr for review in this section.

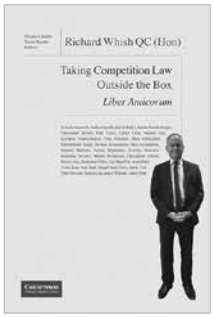

Richard Whish QC (Hon) Liber Amicorum. Taking Competition Law Outside the Box

CHARBIT Nicolas et AHMAD Sonia (dir.)

Concurrences, avant-propos de Wouter Wils, 2020, 518 p.

L'ouvrage est dense et reflète les nombreuses facettes de l'œuvre et de l'activité de Richard Whish, bien connu pour ses qualités d'auteur prolixe et de praticien distingué. Son parcours exceptionnel est célébré dès l'avant-propos signé par Wouter Wils. Les contributions d'horizons divers sont articulées en six parties de différentes grandeurs, mais d'intérêt égal.

La première partie est précisément assez courte, mais particulièrement riche d'un débat radical. La présidente de l'autorité de la concurrence de Lituanie n'hésite pas à questionner, d'une manière très brillante et incisive, la concurrence en tant que valeur. Sa remise en cause serait permise dès lors qu'une économie planifiée s'avèrerait plus efficace pour assurer d'autres valeurs d'intérêt public, telles que la protection de l'environnement, de la santé, l'égalité. Par contraste, deux économistes de RBB plaident pour conserver le *consumer welfare* comme ancrage de la politique de concurrence et se positionnent contre l'adoption d'objectifs élargis. Ils réagissent aussi négativement à une proposition qui concerne spécialement la UK CMA pour lui permettre d'agir dans l'intérêt du consommateur sans démonstration d'une nocivité à la concurrence.

La deuxième partie, la plus longue, porte sur les articles 101 et 102 TFUE. Plusieurs contributions reprennent la thématique de la restriction par objet. On se souvient des efforts de Richard Whish pour l'expliciter avec sa fameuse expression "*object box*", très populaire, même si l'expression a connu une moins grande utilisation en France. Elle conforte l'idée que la notion correspond à une présomption d'effets anticoncurrentiels qui peut être réfutée (présomption simple et non absolue). Les discussions portent non seulement sur les contours de la notion, le standard et la charge de la preuve, mais encore sur son articulation avec le paragraphe 3 de l'article 101 TFUE. Pour un praticien et universitaire de Hong Kong, la clarification de l'arrêt *Cartes bancaires* n'a pas été suffisante et il prône une approche "holistique" de la notion et du paragraphe 3. À l'université de Singapour, les débats sur la notion sont suivis attentivement tant sa viabilité importe pour une mise en œuvre efficace. La question du contenu soulève la ligne de crête à tracer entre le caractère figé et sûr, d'une part, et sa possible élasticité au fil de l'enrichissement des expériences, d'autre part. En tout état de cause, les débats vont être relancés avec acuité par l'arrêt de la Cour de justice rendu le 30 janvier 2020 dans l'affaire *Generics* à la suite d'une question préjudicielle posée par le Competition Appeal Tribunal. Il est permis de s'interroger sur la manière dont cet arrêt sera reçu au Royaume-Uni et surtout de douter de sa capacité à éclairer les débats dans l'Union. La grille d'analyse posée sur les accords de règlement amiable apparaît particulièrement complexe pour emporter la qualification de restriction par objet et l'on s'éloigne de l'analyse *prima facie* préconisée ici. Un autre sujet relatif à l'application de l'article 101 TFUE avait été défendu avec vigueur et brio par Richard Whish et Brenda Sufrin dans un article publié en 1987 : le rejet de la règle de raison américaine dans l'application de l'article 101 TFUE. David Bailey, coauteur de Richard Whish depuis la septième édition de son ouvrage *Competition Law*, se propose de vérifier leur argumentation à l'aune de la jurisprudence ultérieure et du règlement n° 1/2003. Selon lui, l'approche fondée sur les effets rend encore moins opportune et nécessaire la réception de cette notion propre au droit américain. Enfin, la couverture de l'article 101 TFUE appelait une contribution sur les restrictions verticales. La vente en ligne est à l'heure actuelle le sujet brûlant, notamment pour la distribution sélective. C'est sous l'angle des stratégies en termes de management des produits de luxe que la marge de manœuvre des entreprises est étudiée en vue des clarifications à attendre du futur règlement d'exemption et des lignes directrices qui l'accompagneront. Quant à l'article 102 TFUE, il est abordé par l'étude de la grille d'analyse de l'efficacité par la Commission, souvent décriée en raison d'une prise en compte insuffisante. Dans une suite d'études de cas, il est défendu que cette prise en compte est sérieusement effectuée. Enfin, la tacite collusion sous la qualification de position dominante collective est envisagée à travers une revue des hypothèses les plus plausibles afin que cette qualification demeure une notion utile.

La troisième partie est dédiée brièvement à la procédure. Les exigences de loyauté dans la procédure sont scrutées à travers les conditions d'accès au dossier et de nécessaire protection des données confidentielles. Les procédures négociées suscitent une double contribution : d'abord, sur le nécessaire perfectionnement de la transaction dans le droit de l'Union européenne ; puis, dans les interrogations que soulève la transaction hybride tant pour les entreprises dans leur choix de transiger ou pas, que pour la Commission dans les difficultés des recours émanant des entreprises qui ne transigent pas.

Dans la quatrième partie sont traitées les problématiques de mise en œuvre. Selon les contributeurs, le droit britannique de la concurrence est à la croisée de chemins non seulement pour des questions de choix de politique de mise en œuvre interne, mais aussi en conséquence du Brexit. Certains hauts responsables des institutions de la

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

concurrence s'interrogent publiquement sur le point de savoir si la concurrence suffit en termes de protection des intérêts publics. En outre se posent des questions sur l'efficacité des règles de concurrence : les moyens de lutte contre les cartels ; la nécessité d'interventions plus en amont et plus rapides pour saisir le pouvoir de marché ; les défis de l'économie numérique, l'opportunité d'une réforme du contrôle des concentrations et même celle de revoir encore une fois l'architecture institutionnelle pour mettre en œuvre une politique de concurrence. L'analyse des choix institutionnels est approfondie par Sir Peter Roth. Quant à Peter Freeman, il porte un regard critique sur toutes les réformes du droit de la concurrence en Grande-Bretagne depuis 1948. Le débat est aussi relancé du côté de l'Union européenne, avec une proposition portugaise de créer une agence européenne de la concurrence indépendante se substituant à la Commission européenne, tout en lui réservant certains pouvoirs de veto.

La cinquième partie présente plusieurs études de cas : les arrêts *Skanska*, *Ernst & Young*, les spectaculaires développements judiciaires et légaux suscités au Royaume-Uni par le cartel du fret aérien.

Enfin, la sixième partie, sous le titre de "perspectives internationales", rassemble des témoignages sur l'apport de la politique européenne de concurrence sur la détermination des amendes en Inde, sur l'*advocacy* à Singapour mais aussi sur les choix qui ont été effectués pour y relever les défis du numérique, et enfin sur les fondements constitutionnels de la politique de concurrence en Argentine.

Les contributeurs de cet ouvrage ont grandement honoré leur ami par ce florilège de réflexions inspirées qui offrent à tous les lecteurs des pistes d'analyses stimulantes "à la manière de Richard Whish".

C. P.

Économie et politique de la concurrence

COMBE Emmanuel

Dalloz, collection Précis, 2e édition, 2020, 548 p.

Le précis *Économie et politique de la concurrence* d'Emmanuel Combe, vice-président de l'Autorité de la concurrence et professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, constitue un ouvrage incontournable pour tout praticien et tout étudiant désireux d'approfondir les fondamentaux du droit de la concurrence. L'auteur s'attache à présenter les objectifs et outils de cette branche du droit afin de permettre une bonne appréhension des enjeux contemporains de la politique de concurrence. Les éléments clés de compréhension de la matière sont présentés de manière pédagogique. L'auteur recourt à des modélisations accessibles aux non-économistes et illustre ses propos par des exemples numériques concrets. Cet ouvrage, construit en six parties, offre au lecteur la possibilité de se familiariser avec l'approche économique de cette matière interdisciplinaire.

La première partie de cet ouvrage présente la manière dont est appréhendée la concurrence par les différents courants de pensée économique. Du modèle structuraliste de l'école de Harvard aux critiques apportées par l'École de Chicago, l'auteur analyse successivement ces différents modèles. Il explique en quoi l'enrichissement et l'évolution progressive de ces différents modèles ont conduit à une redéfinition des objectifs de l'action antitrust.

Dans une deuxième partie, l'auteur dresse un état des lieux des politiques de concurrence à travers le monde. Il expose dans un premier temps la manière dont la politique de concurrence, née aux États-Unis, s'est diffusée en Europe puis récemment, mais de manière inégale, au sein des pays émergents. Il dessine, dans un second temps, le cadre juridique et institutionnel dans lequel ces politiques s'inscrivent et présente les outils dont disposent les autorités de concurrence en insistant sur le rôle dissuasif des sanctions pécuniaires.

Les trois parties qui suivent sont dédiées à l'analyse économique des pratiques anticoncurrentielles. Les pratiques de cartel sont analysées dans le chapitre III. Dans cette partie, l'auteur propose notamment une approche économique des sanctions antitrust et analyse le rôle des actions en réparation. Enfin les différents outils de détection et de preuve de ces pratiques sont détaillés. Dans le chapitre IV, il présente les différents mécanismes d'entente verticale et démontre l'intérêt de recourir à de telles pratiques. Il revient plus en détail sur les pratiques de prix de revente imposé ainsi que sur les restrictions verticales en matière de ventes en ligne. Il s'attarde enfin sur la question des ententes technologiques et de leur traitement par les autorités de concurrence. Enfin, après un bref rappel sur l'appréciation de la notion de "position dominante", l'auteur propose, dans un chapitre V, une analyse économique des différents comportements pouvant conduire à la qualification d'abus de position dominante.

Le dernier chapitre est dédié au contrôle des concentrations. L'auteur détaille l'aspect procédural du contrôle puis les étapes de l'analyse économique effectuée par les autorités de concurrence afin de déterminer l'impact des opérations qui leur sont notifiées. Pour cela, l'auteur revient notamment sur la notion de "marché pertinent" et sur ses critères de détermination.

Enfin, l'auteur conclut son ouvrage en présentant les défis actuels auxquels est confrontée la politique de concurrence. Il aborde en premier lieu les problématiques soulevées par le développement des marchés numériques, dont les caractéristiques conduisent à la constitution rapide de positions super-dominantes. L'auteur évoque ensuite la question de l'effectivité des politiques de concurrence nationales et régionales face à une économie mondialisée. Enfin, il présente les grandes lignes du débat relatif à l'articulation entre la politique de concurrence et la politique industrielle, ravivé par la récente affaire *Siemens-Alstom*.

E. H.

Global Competition Enforcement. New Players, New Challenges

BURNIER DA SILVEIRA Paulo et KOVACIC William Evan (dir.)

Wolters Kluwer, International Competition Law series, vol. 79, 2019, 356 p.

Placé sous la direction de William Evan Kovacic (professeur à l'Université George Washington) et de Paulo Burnier da Silveira (professeur à l'Université de Brasilia), cet ouvrage est le produit de la collaboration d'une trentaine d'auteurs, issus d'horizons professionnels et géographiques variés, croisant ainsi l'expérience des représentants de diverses autorités de concurrence, d'universitaires, praticiens ou magistrats européens, américains, africains et asiatiques. Ce projet est parti du constat d'un changement rapide et profond du paysage concurrentiel mondial, intervenu au cours des dernières années. La globalisation des échanges a entraîné celle des questions de concurrence, et soulève le besoin d'une action de concert, de la part des autorités étatiques. Dans ce contexte, l'ouvrage offre une réflexion bienvenue sur la coopération internationale dans la lutte contre les comportements restrictifs. Suivant une approche critique, il dresse un état des lieux des dispositifs existants, en souligne les forces et les faiblesses, avant d'envisager de potentiels aménagements futurs. En sus

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

des questions de coopération, cette étude aborde, dans un souci comparatiste, les expériences individuellement vécues par un grand nombre de pays, y compris émergents.

L'ouvrage est ancré dans l'actualité. Il traite, par priorité, des problématiques contemporaines auxquelles sont aujourd'hui confrontés le ou les droits de la concurrence. Ainsi la première partie s'intéresse-t-elle aux défis posés par l'économie numérique. Elle offre tout d'abord une vue d'ensemble des questions soulevées par les nouvelles technologies numériques, avant d'en approfondir certaines plus avant. Le commerce électronique fait, à ce titre, l'objet d'une attention toute particulière. Les préoccupations de concurrence soulevées sont nombreuses. Une place prépondérante est ici réservée à l'analyse des réponses proposées par les autorités de concurrence indienne, russe et mexicaine. La comparaison révèle à la fois des convergences et des divergences dans l'approche adoptée par chacune d'entre elles.

La deuxième partie porte sur l'application du droit des pratiques anticoncurrentielles dans certains secteurs plus traditionnels, tels que celui des télécoms, de l'automobile ou encore des marchés publics. Pour chacun d'entre eux, l'analyse est toutefois systématiquement menée au prisme d'affaires récentes ou pendantes, afin d'illustrer le renouvellement des difficultés rencontrées. L'accent est une fois encore porté sur la pratique décisionnelle de certaines autorités nationales en particulier, à savoir les autorités mauricienne, japonaise, brésilienne et péruvienne. Mais une intéressante mise en perspective est enfin proposée par une contribution consacrée à l'action de la Communauté andine, ainsi qu'aux systèmes de coopération interétatique prévus en son sein.

La troisième partie s'attelle au vaste sujet de la neutralité concurrentielle entre les entreprises publiques et privées. Y est débattue la question du rôle des autorités de concurrence dans l'instauration des règles et conditions de marché identiques pour l'ensemble des opérateurs. Les expériences européennes, asiatiques et sud-africaines sont ici comparées.

La quatrième partie est résolument prospective. Elle analyse les efforts de convergence régionale en Asie-Pacifique et en Amérique latine quant à la politique de concurrence poursuivie. Les auteurs recensent plusieurs lieux de confluence qui ont déjà pu être trouvés. Une fragmentation des systèmes domestiques demeure néanmoins en divers domaines. L'ASEAN souffre notamment en son sein de réelles divergences quant à l'appréhension du pouvoir de marché : les différences sont profondes relativement aux tests de dominance, de même qu'aux seuils de notification des opérations de concentration. Plusieurs pistes d'intégration supplémentaires sont dès lors envisagées.

En définitive, le mérite de cet ouvrage est double : il soulève tout d'abord, un grand nombre de questions transversales, auxquelles sont confrontées l'ensemble des autorités de concurrence, et propose des pistes de réflexion pour y répondre. Mais la richesse de cette étude se situe aussi et surtout dans son ouverture : l'analyse comparée de nombreux systèmes juridiques nationaux méconnus vient nourrir le débat au sein de nos propres systèmes, et nous offre des perspectives d'évolution nouvelles.

A. P.

The Role of Media Pluralism in the Enforcement of EU Competition Law

BANIA Konstantina

Concurrences, préface de Giorgio Monti, 2019, 362 p.

The present thesis by Konstantina Bania is a study undertaken at European University Institute. It deals in all facets with the enforcement of European competition law and media pluralism. Mrs. Bania works in multiple disciplines and analyses them in a multimedia way: Pluralism is analysed not only from a legal but also from an economic perspective, and all types of media from books to television to digital platforms are explored. When reading the study, it is quickly obvious that this is an extremely extensive and detailed work. The key question running through the book is the question of whether media pluralism can be protected if the Treaty does not facilitate noneconomic objectives to replace competition considerations. It examines the role the EU should play in protecting media pluralism and attempts to identify the potential of strict competition enforcement to promote pluralistic supply.

The book consists of seven chapters, with Chapters 1 and 7 being introduction and conclusion. While Chapters 2 and 3 provide a more general analysis of the main challenges of implementing pluralistic offers and of the pluralism-friendly application of European competition law, Chapters 4 to 6 deal with individual examples of the European Commission's decision-making practice in the media sector.

In Chapter 2, she first explains that politicians from all over Europe are reassessing media pluralism as a communication policy principle. Here, the aim is not to develop a new legal definition of media pluralism, but to present developments in communication technologies and markets. To this end, Mrs. Bania notes that the old "gatekeepers" still dominate the market in Europe, since traditional media have not yet been completely displaced by newer forms of media and existing media companies got used to the new conditions and repositioned themselves. Besides the already existing problems, such as the concentration of ownership, new dangers have emerged. So she requires policy makers to create a framework in which marginalised viewpoints can reach audiences and consumers can increasingly respond to diversity.

In Chapter 3, dealing with a pluralism-friendly application of European competition law, Mrs. Bania, first of all, states that the Commission's decision-making practice with regard to media markets protects neither competition nor media pluralism and then establishes that more precise and pluralism-friendly competition decisions are possible without arising jurisdiction conflicts. She criticises the Commission's decision-making practice to the effect that it does not draw a clear, but rather a contradictory picture of the relationship between European competition law and media pluralism. She explains that the Commission takes both the approach that media pluralism is a spontaneous result of unhindered market access and that it is a value that could only be protected by means of competition restrictions. Consequently, the Commission has not promoted pluralism in any particular way. Mrs. Bania is therefore in favour of pluralism considerations being taken significantly into account in the competition assessment. Thus, in Chapters 4 to 6, she examines the potential of such a pluralism-based competition assessment in various media sectors.

Chapter 4 examines EU merger control in the broadcasting sector, which included 107 transactions, whereas all other media sectors accounted for only 15 notifications. Here Mrs. Bania states that the application of European competition law can be more

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

pluralism-friendly without exceeding the limits of the Treaty. In order to analyse how the Commission evaluates the impact of mergers in the respective broadcasting markets, she is first of all drawing up the Commission's definition of the relevant product markets in cases involving free-to-air broadcasters. In doing so, the Commission should identify the relevant viewer market and examine the interaction between viewers and advertisers. Finally, Mrs. Bania asks, on the basis of particular examples, how each step of a merger analysis could be shaped to become more pluralistic. She advises the Commission to recognise that the parameters of non-price competition in media markets are at least as important as price competition. Furthermore, she argues that it is much more efficient to take structural measures to solve competition and pluralism problems than to refer to behavioural measures that, for example, try to ensure access to infrastructure.

In Chapter 5, Mrs. Bania examines how the Commission applies Article 101 TFEU to agreements containing resale price maintenance (RPM) elements and governing the sale of (e-) newspapers and (e-)books. As it is disputed to what extent RPM promotes competition and may encourage small publishers to enter the market, RPM is treated differently across the EU. She first discusses how Article 101(3) TFEU can be interpreted to ensure that RPM agreements that promote non-price competition can benefit from the exemption. Her *VBBB/VBVB* analysis shows that the Commission has almost ignored the sector-specific economy and that RPM may generate certain non-price benefits. Regarding the *E-Books* case, she further states that the Commission did not answer the question whether the agreements between Apple and major book publishers fall within the scope of Article 101. Finally, she analyses the Commission's approach in the *Sammelrevers* case, in which the institution stated that Article 101 is inapplicable to a purely national RPM agreement. It should be noted that RPM is not an indispensable condition for the preservation of media pluralism and therefore it must always be examined whether the respective agreement also generates the efficiency gains it declares.

Chapter 6 examines the application of Article 102 TFEU to digital intermediaries and in particular the Commission's investigation into Google's abuse of dominance in general online search. Mrs. Bania clearly shows here that the Commission's failure to act on retention practises means that newspapers may not be able to reach Google's large user base. It is further illustrated how users can rely on Article 102 TFEU to counter exploitative practices that may impact their content choices.

What is very interesting about this book is that the analysis—except for the justifiably missing aspect of state aids—is done holistically, both in a temporal and in an interdisciplinary perspective: Mrs. Bania analyses the past, the present and gives future perspectives in all media markets. Although these markets are very complex and constantly changing, she manages to produce a very extensive analysis of the application of European competition law and to structure this analysis logically and to explain it coherently. It stands out remarkably from comparable works because it does not only focus on the broadcasting markets, but also explores old (print) media and highly topical media such as online search.

Although the book provides very detailed legal and economic analyses, it is interesting not only for academics, but also for all lawyers, economists and media scientists who are wondering what direction European competition policy might take in the coming years. Due to the fact that it is generally assumed that the media are capable of shaping the political agenda and thus influencing the behaviour of citizens, this highly topical work also appeals to political scientists. It is thus no surprise that her work has received the prestigious Concurrences PhD Award in 2016 and the Best Paper Prize by the Academic Society for Competition Law in 2017.

R. S.

Ce document est protégé au titre du droit d'auteur par les conventions internationales en vigueur et le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon, délit pénalement sanctionné jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende (art. L. 335-2 CPI). L'utilisation personnelle est strictement autorisée dans les limites de l'article L. 122 5 CPI et des mesures techniques de protection pouvant accompagner ce document. This document is protected by copyright laws and international copyright treaties. Non-authorised use of this document constitutes a violation of the publisher's rights and may be punished by up to 3 years imprisonment and up to a € 300 000 fine (Art. L. 335-2 Code de la Propriété Intellectuelle). Personal use of this document is authorised within the limits of Art. L 122-5 Code de la Propriété Intellectuelle and DRM protection.

Concurrences

Concurrences est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Jean Pisani Ferry, Ian Forrester, Eleanor Fox, Douglas H. Ginsburg, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Arnaud Montebourg, Mario Monti, Gilbert Parleani, Jacques Steenbergen, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

Interviews

Sir Christopher Bellamy, Lord David Currie, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, Isabelle de Silva, François Fillon, John Fingleton, Renata B. Hesse, François Hollande, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Johannes Laitenberger, Emmanuel Macron, Robert Mahnke, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Marie-Laure Sauty de Chalon, Tommaso Valletti, Christine Varney...

Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Géradin, Assimakis Komninos, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peeperkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Actualité des enquêtes de concurrence, Contentieux indemnitaire des pratiques anticoncurrencielles, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

International

Belgium, Brésil, Canada, China, Germany, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Nicolas Petit, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

Chroniques

Ententes

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux, Etienne Thomas

Pratiques unilatérales

Laurent Binet, Frédéric Marty, Anne Wachsmann

Pratiques commerciales déloyales

Frédéric Buy, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Rodolphe Mesa, Marie-Claude Mitchell

Distribution

Nicolas Ereseo, Dominique Ferré, Didier Ferrier, Anne-Cécile Martin

Concentrations

Jean-François Bellis, Olivier Billard, Jean-Mathieu Cot, Ianis Girgenson, Sergio Sorinas, David Tayar

Aides d'État

Jacques Derenne, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

Procédures

Pascal Cardonnel, Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire

Régulations

Orion Berg, Hubert Delzangles, Emmanuel Guillaume

Mise en concurrence

Bertrand du Marais, Arnaud Sée

Actions publiques

Jean-Philippe Kovar, Francesco Martucci, Stéphane Rodrigues

Droits européens et étrangers

Walid Chaiehloudj, Sophie-Anne Descoubes, Marianne Faessel, Pierre Kobel, Silvia Pietrini, Jean-Christophe Roda, François Souty, Stéphanie Yon-Courtin

Livres

Sous la direction de Stéphane Rodrigues

Revues

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

Tarifs 2020

Abonnement Concurrences +

Devis sur demande
Quote upon request

Revue et Bulletin : Versions imprimée (Revue) et électroniques (Revue et Bulletin) (avec accès multipostes pendant 1 an aux archives)
Review and Bulletin: Print (Review) and electronic versions (Review and Bulletin)
(unlimited users access for 1 year to archives)

Conférences : Accès aux documents et supports (Concurrences et universités partenaires)
Conferences: Access to all documents and recording (Concurrences and partner universities)

Livres : Accès à tous les e-Books
Books: Access to all e-Books

Abonnements Basic

e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

	HT Without tax	TTC Tax included
☐ Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives) *Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)*	805,00 €	822,00 €

Revue Concurrences | Review Concurrences

☐ Version électronique (accès monoposte au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives) *Electronic version (single user access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)*	595,00 €	607,50 €
☐ Version imprimée (4 N° pendant un an, pas d'accès aux archives) *Print version (4 issues for 1 year, no access to archives)*	635,00 €	648 €

Pour s'assurer de la validité des prix pratiqués, veuillez consulter le site www.concurrences.com ou demandez un devis personnalisé à webmaster@concurrences.com.

To ensure the validity of the prices charged, please visit www.concurrences.com or request a personalised quote from webmaster@concurrences.com.

Renseignements | Subscriber details

Prénom - Nom | *First name - Name* . . . . . .

Courriel | *e-mail* . . . . . .

Institution | *Institution* . . . . . .

Rue | *Street* . . . . . .

Ville | *City* . . . . . .

Code postal | *Zip Code* . . . . . Pays | *Country* . . . . . .

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)* . . . . . .

Formulaire à retourner à | Send your order to:

Institut de droit de la concurrence
19 avenue Jean Aicard - 75011 Paris - France | webmaster@concurrences.com

Conditions générales (extrait) | *Subscription information*
Les commandes sont fermes. L'envoi de la Revue et/ou du Bulletin ont lieu dès réception du paiement complet. Consultez les conditions d'utilisation du site sur www.concurrences.com ("Notice légale").

Orders are firm and payments are not refundable. Reception of the Review and on-line access to the Review and/or the Bulletin require full prepayment. For "Terms of use", see www.concurrences.com.

Frais d'expédition Revue hors France 30 € | *30 € extra charge for shipping Review outside France*